



le LA PUBLICATION OFFICIELLE DU  
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

# Transmetteur



Les membres du STT se rassemblent pour appuyer les travailleurs(euses) des postes dans leur conflit de travail avec Poste Canada.

Infos de dernière heure :  
1.888.986.3971

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

### Siège social à Burnaby

5261, rue Lane  
Burnaby, CB V5H 4A6  
TÉLÉPHONE : 604-437-8601  
TÉLÉCOPIEUR : 604-435-7760

## Kelowna

#102-1456, rue St-Paul  
Kelowna, CB V1Y 2E6  
TÉLÉPHONE : 250-860-5025  
TÉLÉCOPIEUR : 250-860-6737

## Prince George

#100-2700, rue Queensway  
Prince George, CB V2L 1N2  
TÉLÉPHONE : 250-960-2220  
TÉLÉCOPIEUR : 250-563-2379  
TÉLÉCOPIEUR SANS FRAIS :  
1-888-700-9318

## ALBERTA

### Calgary

#255-525, 28e Rue, S.E.  
Calgary, AB T2A 6W9  
TÉLÉPHONE : 403-237-6990  
TÉLÉCOPIEUR : 403-802-2381

## Edmonton

#1296-10665, ave Jasper  
Edmonton, AB T5J 3S9  
TÉLÉPHONE : 780-444-6945  
TÉLÉCOPIEUR : 780-488-6911

## ONTARIO

### Scarborough

#205-1085, Ch. Bellamy N  
Scarborough, ON M1H 3C7  
TÉLÉPHONE : 416-506-9723  
TÉLÉCOPIEUR : 416-506-9722

## QUÉBEC

### Westmount

#850-4060, rue Ste-Catherine O.  
Westmount, QC H3Z 2Z3  
TÉLÉPHONE : 514-788-8811  
TÉLÉCOPIEUR : 514-788-8813

## RETRAITE/AVANTAGES DES TT

#303-4603, Kingsway  
Burnaby, CB V5H 4M4  
RETRAITE : 604-430-1317  
AVANTAGES : 604-430-3300  
TÉLÉCOPIEUR : 604-430-5395  
SITE INTERNET :  
www.twplans.com



## MESSAGE DE LA PART DU PRÉSIDENT

L'année 2009 débute avec un STT fort et prêt à affronter l'avenir avec enthousiasme.

Nous avons connu plusieurs défis et succès en 2008 et nous en rencontrerons davantage en 2009. Comme toujours, l'économie et les changements de l'industrie des télécommunications nous affecteront tou(te)s. Vous trouverez plusieurs articles dans ce numéro qui exposent les défis que nous devons relever. Nous aurons à faire preuve de solidarité, car nous ne sommes pas seuls à devoir surmonter ces obstacles. Au fur et à mesure que nous bâtissons notre force à l'interne, nous tissons aussi des liens solides avec le mouvement ouvrier aux niveaux provincial, national et international.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, notre syndicat vient de traverser une période ouverte, initiative prévue à toute convention collective par la législation du travail au Canada. La période ouverte pour notre unité de négociation TELUS s'est conclue à la fin novembre 2008.

L'été et l'automne derniers, la Campagne de mobilisation des membres a permis de contacter des membres de partout au pays. La campagne a servi à encourager plusieurs employé(e)s Rands à devenir membres du STT. Je remercie et félicite tous ceux et celles qui ont participé à cette campagne.

L'objectif de la mobilisation des membres était de revisiter nos racines et d'adopter une stratégie visant à renforcer

notre solidarité et aptitude par l'entremise de communications, d'éducation et d'engagement de la part des membres. Ces aspects seront d'ailleurs des principes clés qui assureront notre succès.

Nous avons négocié de nouvelles conventions collectives avec Shaw Cable Abbotsford et Tiger Tel. Nous avons aussi entamé les négociations avec COPE 15, qui représente le personnel de bureau du Syndicat.

Nous travaillons avec acharnement pour mener à bien le cycle de négociations avec TELUS, en 2010. Nous serons bien préparés. En 2009, nous concentrerons nos efforts à l'éducation et l'organisation. Puisque plusieurs membres vivent leur première négociation collective au sein du STT, nous vous expliquerons en long et en large le processus prévu à nos statuts, en 2009. Nous serons davantage l'écoute de vos besoins et priorités. Nous présenterons sous peu les détails de nos plans d'éducation et de consultation.

La planification de notre Congrès 2009, qui aura lieu à Montréal, se déroule bien. Cette année, les débats se feront dans les deux langues officielles. Le Congrès prendra aussi de l'ampleur, car nos effectifs ont augmentés et la Section locale R55 pour membres retraités participera pour la première fois.

Je vous encourage à prendre les devants et à vous impliquer au sein de votre syndicat. Ensemble, nous réussissons.

GEORGE DOUBT, PRÉSIDENT

## LE TRANSMETTEUR LA PUBLICATION OFFICIELLE DU STT

Président du STT :  
GEORGE DOUBT

Vice-Présidents :  
BETTY CARRASCO  
JOHN CARPENTER

Secrétaire-Trésorière :  
SHERRYL ANDERSON

www.twu-canada.ca  
editor@twu-canada.ca  
PN: 40022297

Si impossible de livrer,  
retourner à : Circulation STT  
5261, rue Lane  
Burnaby, CB V5H 4A6



# LES DIRIGEANT(E)S DU STT ASSISTENT AU CONGRÈS DU SCEP

Le président George Doubt, la secrétaire-trésorière Sherryl Anderson et les vice-présidents du STT, Betty Carrasco et John Carpenter, ont accepté l'invitation du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) d'assister à leur congrès national 2008 à Montréal, du 26 au 30 octobre.

Le SCEP représente des travailleurs(euses) qui œuvrent dans les mêmes domaines d'activités que les membres du STT. Le SCEP et le STT affrontent donc des problèmes forts similaires.

« Nous avons eu la chance d'apprendre comment travaille ce syndicat pour ses membres », explique le président Doubt.

Environ 1 200 délégué(e)s ont débattu de questions constitutionnelles, d'enjeux nationaux et d'élections nationales ainsi que

régionales de dirigeant(e)s. Leur politique d'énergie a fait l'objet d'un large débat avant d'être appuyé par les délégué(e)s du congrès.

L'économie et l'état actuel de l'industrie manufacturière comptaient parmi les sujets de premier ordre.

Le mardi du congrès, les délégué(e)s se sont rendus à la raffinerie de Petro Canada où les membres de la section locale 175 subissent un lock-out depuis un an. En appui à cette section locale, le SCEP a demandé le boycott national de Petro Canada. Le conseil exécutif du Congrès du travail du Canada appui d'ailleurs ce boycott. Le STT soutient aussi ses confrères et consœurs du SCEP dans leur lutte pour une convention collective équitable.

## Le Comité de solidarité se prépare au cycle de négociations

LE COMITÉ DE SOLIDARITÉ DU STT s'est vu attribué un large mandat et de longue durée, afin d'assister le Conseil exécutif ainsi que le futur Comité de négociation dans l'atteinte des buts et objectifs de nos membres. Nous savons tou(te)s que le sort des travailleurs(euses) ne s'est pas amélioré au cours des dernières années, en termes de salaires et d'avantages sociaux ; bon nombre d'entre nous arrivons à peine à concilier vie professionnelle et familiale.

Afin d'essayer d'enrayer cet enjeu, notre syndicat doit développer des stratégies qui favoriseront la protection de nos emplois et qui assureront parallèlement que nos membres demeurent stables et à l'affût des tendances.

Quel que soit le plan ou la stratégie, nous avons absolument besoin de la participation, du militantisme et de la détermination de nos membres. De plus, le Comité de solidarité reconnaît la nécessité d'une communication accrue et d'un échange continu avec nos membres et autres communautés qui partagent nos convictions.

Ainsi, le Comité de solidarité a déjà soumis et continue d'émettre des recommandations au Conseil exécutif ainsi qu'aux délégué(e)s de congrès. Quoique plusieurs de ces recommandations aient été adoptées – d'autres restent en attente d'une révision et le Comité de solidarité est heureux de pouvoir présenter son rapport au prochain congrès.

Alors que les projets suivants ne représentent pas une liste exhaustive du mandat du Comité (la grande majorité étant de nature confidentielle), voici quelques-unes des initiatives soutenues par le Conseil exécutif :

- Programme de mobilisation des membres
- Sondage sur la Convention collective
- Sondage "point de vue du membre"
- Pourquoi la syndicalisation ? (documentations éducatives disponibles en ligne pour les nouveaux membres et les employé(e)s Rand)

Les recommandations suivantes sont présentement à l'étude :

- Préparation aux négociations – 2009 et 2010, assemblée publique pour les membres ainsi que sessions de formation pour les dirigeant(e)s du Conseil exécutif et autres militant(e)s
- Embauche de consultant(e)s professionnel(le)s afin de préparer le prochain cycle de négociation

- Élaboration et implantation de comités de coordination en milieu de travail
- Création de comités régionaux, tels que tactique et de solidarité
- Initiatives de soutien public et politique quant au cycle de négociation

### CONTACTEZ- NOUS !

Le Comité de solidarité aimerait obtenir vos opinions, à titre de membres. Si vous désirez partager avec nous vos idées, commentaires ou suggestions, veuillez s'il vous plaît communiquer avec :

• **Michael Thompson**  
Agent d'affaires  
téléphone : 604.437.8601  
courriel : michael.thompson@twu-canada.ca

• **Bobby Schneider**  
Agente d'affaires  
téléphone : 780.444.6945  
courriel : bobby.schneider@twu-canada.ca

**Votre collaboration est toujours très appréciée !**

La réévaluation des indemnités versées aux membres de la C.-B. en vertu de l'article « repas et hébergement » de la convention collective STT/TELUS, effectuée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), est finalement conclue. Depuis 2004, nos membres ont été soumis à des réévaluations de leurs années d'imposition remontant à 2000 ; les plus récentes datant de 2003 et 2004. En 2003, le montant de la réévaluation de 780 membres s'élevait à 727 868\$, or la somme de 206 986\$ a été remportée en appel. En 2004, la réévaluation de 605 membres était de 512 813\$ et 115 821\$ ont été récupérés en appel. Quelques 400 membres ont présenté leur cause en appel pour chacune des ces années d'imposition.

Dès le début, TELUS et le STT ont coopérer dans cette affaire. « Sans les ressources fournies par la compagnie, ces appels se seraient avérés très difficiles à entamer » explique l'agent d'affaires Michael Thompson, responsable de ce dossier depuis l'automne 2006. TELUS a mandaté Maureen Cassidy comme personne-ressource et elle a été d'un soutien inestimable durant ce processus.

« Maureen compilait les dossiers volumineux de dépenses et de feuilles de temps, nécessaires aux appels », poursuit Thompson, « et elle était toujours disponible quand je lui téléphonais pour clarifier certains points au nom des membres qui subissaient ces réévaluations. J'ai bien apprécié travaillé avec Maureen. »

Thompson exprime aussi sa reconnaissance envers les agent(e)s d'appels en matière d'impôt de l'ARC, Carol Audley, Gerald Knott, et Tara Farrell : « Ces agent(e)s ont été très professionnels et utiles tout au long de ce processus ».

Le projet conjoint entre l'entreprise et le syndicat tire à sa fin, car l'ARC a décidé de ne pas poursuivre la réévaluation des années d'imposition antérieures. L'ARC estime, en partie, que nos membres se sont conformés à leurs directives depuis que le texte a été modifié avec le nouveau contrat.



L'agent d'affaires Michael Thompson et Maureen Cassidy.

## Préparation au congrès 2009 du STT

SHERRYL ANDERSON, secrétaire-trésorière du STT, désire vous informer du lieu du prochain Congrès ayant été déterminé par le Président George Doubt. Le Congrès se tiendra donc à Montréal, du 2 au 6 mars 2009, à l'hôtel Delta, au 475 avenue Président-Kennedy.

Environ 118 délégué(e)s, vingt-deux dirigeant(e)s élus, membres de comités et invité(e)s, ainsi que huit membres du personnel, seront présents.

Le Congrès du STT est organisé dans l'est canadien pour la première fois. De plus, afin que les délégué(e)s participent au Congrès dans leur langue de choix, des services de traduction simultanée seront offerts en anglais et en français. Une autre première pour le Congrès du STT !

La planification et coordination du Congrès 2009 ont déjà été entamées. Les comités du Congrès se réuniront en décembre et janvier pour étudier les résolutions des sections locales sur les changements proposés aux statuts ou politiques du STT. Les comités soumettront ensuite une recommandation

d'adoption ou de rejet pour chacune des résolutions. Puis, les délégué(e)s de Congrès approuveront ou rejeteront par vote de majorité simple les recom-



La secrétaire-trésorière du STT, Sherryl Anderson, prépare le congrès 2009 du STT.

mandations des résolutions.

Le Congrès annuel, en plus d'exercer une autorité administrative, représente une bonne occasion de se renseigner d'avantage sur le mouvement syndical grâce à des présentations et conférenciers(ère) invité(e)s. Nous avons eu la chance de recevoir des orateurs(trices) extraordinaires lors des Congrès antérieurs.

Nous avons aussi souvent appuyé nos confrères et consœurs sur leurs lignes de piquetage en démontrant notre solidarité aux ralliements de délégué(e)s et de dirigeant(e)s durant la semaine du Congrès.

Nous fournirons à nouveau les efforts nécessaires pour assurer le succès de prochain Congrès, entre autres au moyen de nouveaux concepts, rendant ainsi l'expérience enrichissante pour tout(e)s les délégué(e)s et dirigeant(e)s.

Nous sommes fiers de faire partie du STT !



## Résultats du concours YouTube

La gagnante du premier concours YouTube du STT est Cece Fuentes de la section locale 213, à Calgary. Cece est photographiée à son bureau recevant un chèque de 1 000\$ du vice-président John Carpenter et de l'agente d'affaires Ivana Niblett.

Cece a été mise au courant du concours alors qu'elle signait sa carte de membre et recevait un exemplaire du Transmetteur. Cece, adepte de YouTube, a tout de suite voulu relever le défi. Elle a consacré toutes ses pauses-café et pauses-repas à créer son vidéoclip. Syndiquée pour la première fois chez TELUS, Cece est très enthousiaste de participer à la vie syndicale du STT.

Nous félicitons Cece ainsi que tou(te)s les membres qui ont rendu son vidéoclip gagnant ; nous espérons qu'ils et elles continueront de participer activement au sein du STT. Parmi les autres gagnant(e)s, Julie Lingley de la section locale 1, à Vancouver, s'est méritée la deuxième place et la troisième place a été accordée à Czar Loquia de la section locale 10, aussi à Vancouver. Tous deux ont reçu respectivement 500\$ et 250\$ en récompense pour leurs efforts.

Visionnez les vidéoclips gagnants au [www.youtube.com/twustt](http://www.youtube.com/twustt).

## LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS(EUSES) DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

# S'organiser pour gagner :

LE STT A MANDATÉ une délégation de trente et un membres à assister au Congrès 2008 de la Fédération des travailleurs(euses) de la Colombie-Britannique, qui a eu lieu à Vancouver, du 23 au 28 novembre.

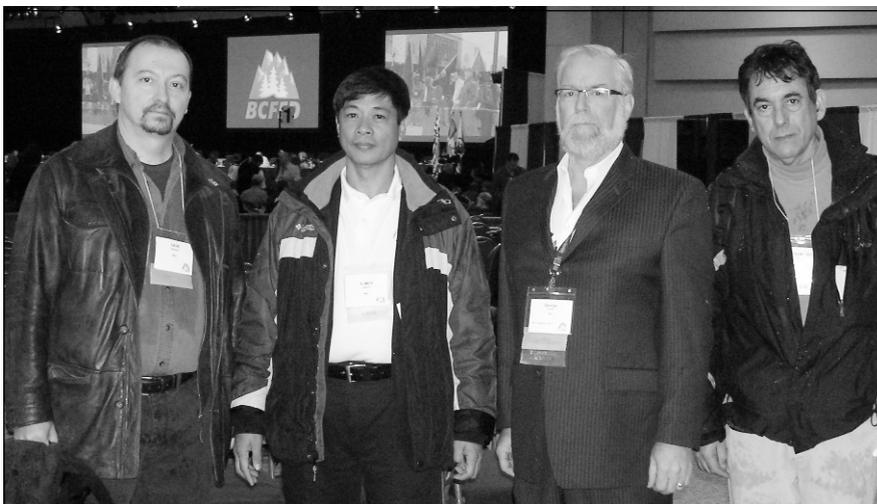
D'importantes questions pour les travailleurs(euses) ont été

débatues et votées par plus de 1 000 délégué(e)s, dont les droits de négociation, le salaire minimum, l'environnement et l'économie.

Le 23 novembre, les jeunes délégué(e)s étaient invités à participer à une conférence qui visait à encourager leur militantisme au sein du mouvement syndical. Cette

fois-ci, une centaine de jeunes délégué(e)s ont participé à la conférence, comparativement aux trente de l'année dernière.

Puis, le gouvernement de Stephen Harper a dévoilé son plan économique, le 27 novembre. Ce plan proposait de retirer aux travailleurs(euses) du secteur public fédéral, leur droit de grève et de leur imposer des limites d'augmentations salariales jusqu'en 2011. Les délégué(e)s de Congrès ont réagi à la nouvelle en adoptant à l'unanimité, une résolution de coalition des partis d'opposition pour renverser le gouvernement conservateur.



L'agent d'affaires Dave DiMaria (à gauche) et le président George Doubt (deuxième à droite) ont rencontré Elmer Labog, président de Kilusang Mayo Uno (KMU), et Francisco Tejero, membre retraité du STT (à droite), sur les enjeux aux Philippines. Le KMU est une centrale syndicale aux Philippines.



Les déléguées Nancy McCurragh – Section locale 51 et Liz Fletcher – Section locale 50.

# Nouvelles de la Section locale 201 : « nous vous passons le flambeau. À vous de le tenir bien haut. »

L'assemblée du 25 septembre dernier, de la Section locale 201 du STT à Medicine Hat, en Alberta, a été marquée de plusieurs événements, dont le départ à la retraite de trois membres de longue date et l'élection de deux nouveaux dirigeants.

Les membres ont participé aux festivités en compagnie du vice-président du STT, John Carpenter, des agentes d'affaires du Syndicat, Ivana Niblett et Delores Pilsl, ainsi que de Betty Lockhurst, agente d'affaires de la Section locale 201.

Bob Seleski – possède 35 années d'expérience et a longtemps été secrétaire-trésorier, Rod Thurlow – 33 années d'expérience et ancien conseiller, ainsi que Lloyd Anhorn – détient aussi 33 années d'expérience et au fil des ans a occupé divers postes au sein du STT, ont tous été célébrés. « Ils nous manqueront beaucoup au travail », dit Betty Lockhurst, « mais ces leaders exemplaires ont l'intention de guider et d'appuyer les nouveaux dirigeants de la Section locale », poursuit-elle.

Ce soir-là, les membres de la Section locale 201 ont élus par acclamation, Gerald Morris, à titre de vice-président, et Steve White, comme secrétaire-trésorier.



Rangée arrière : John Carpenter, Rod Thurlow, Bob Seleski et Delores Pilsl. Rangée avant : Ivana Niblett, Lloyd Anhorn et Betty Lockhurst.

## Le « Vines Process » : finalité quant au certificat d'accréditation de l'unité de négociation de TELUS

EN JUILLET 2008, LE CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS INDUSTRIELLES (CCRI) A FINALEMENT RENDU SA DÉCISION AU STT, quant au champ d'application de l'unité de négociation chez TELUS. L'accréditation du Syndicat n'avait pas encore été finalisée, depuis la fusion de BC TEL et de TELUS, en Alberta. En raison du long délai, le Syndicat a éprouvé beaucoup de difficultés à revendiquer les droits de ses membres au travail.

Le STT avait entre autres demandé au CCRI de fournir des conseils et des directives sur un certain nombre de points qui était resté en suspens entre les parties. Le Syndicat voulait surtout que le Conseil détermine son accréditation.

Le Conseil a donc décidé que le domaine d'application de l'unité de négociation s'applique à tou(te)s les employé(e)s couverts par l'article sur le champ d'application de la convention collective précédente, dont les représentant(e)s des ventes et les télévendeurs(euses). Sous réserve de révision par manque de renseignements, la décision est finale. Le CCRI a aussi déclaré que ce champ d'application sera

attribué à tout nouveau poste créé par TELUS, à moins d'une entente d'exclusion ou d'une décision du Conseil de non-inclusion.

Malgré que la décision soit positive et ait été bien accueillie, le « Second Vines Process » du CCRI, servant à déterminer les postes hors champ qui seront inclus à l'unité de négociation, est toujours en cours. Cette procédure a aussi été utilisée lorsque les employé(e)s de Clearnet se sont joints à l'unité de négociation. John Vines, mandaté par le CCRI, avait alors supervisé le « Vines Process ». Depuis, cette procédure porte son nom.

La procédure consiste à étudier les listes fournies par TELUS, des employé(e)s ne faisant pas partie de

l'unité de négociation, pour décider des postes qui appartiendront à cette unité. De plus, quelques membres du lieu de travail, qui connaissent les tâches effectuées par l'unité de négociation, participent à cette procédure.

L'étude des postes peut prendre plusieurs mois, puisqu'elle porte sur des milliers d'employé(e)s. Le STT a déjà participé aux réunions préliminaires avec John Vines, l'entreprise et des conseillers(ères) juridiques afin de préparer le plan d'action. TELUS devrait nous faire parvenir les listes d'employé(e)s d'ici décembre, après quoi des rencontres officielles se tiendront pour apporter des précisions à la procédure de révision.

# Un moment historique pour les retraité(e)s du STT

EN 2008, UN MOMENT historique est survenu au sein du STT pour les retraités.

Lors du Congrès de mars 2008, un certain nombre de modifications aux statuts ont été débattues et adoptées, dont la création d'une Section locale pour les membres retraités. Ce changement constitutionnel a ensuite fait l'objet d'un scrutin auprès des membres du syndicat partout au pays, au cours des mois de mai et de juin.

Le 8 juillet 2008, le dépouillement des bulletins de vote a révélé que 88% des membres ont approuvé la création d'une Section locale pour membres retraités. Pour la première fois de notre histoire, les retraités du STT sont représentés par une Section locale.

Le 16 septembre 2008, le Conseil exécutif a accordé une charte à la Section locale R55 à quelques 300 membres retraités de la Colombie-Britannique. Le Président du STT George Doubt explique : « Les membres retraités tentent depuis longtemps de former une Section locale. Ces membres pourront doré-

navant partager leur sagesse et expérience. Nous souhaitons donc la bienvenue à la Section locale R55. »

La nouvelle Section locale s'est aussitôt organisée. Trois semaines plus tard, le 8 octobre 2008, la Section locale R55 a tenu sa réunion inaugurale au bureau du STT à Burnaby, en présence de 47 personnes de la Colombie-Britannique. La Section locale a alors instauré ses règlements administratifs et élu ses premiers dirigeant(e)s, dont Alec Telfer, à titre de Président, Bob Ashton comme vice-président, Dianne Miller comme secrétaire-trésorière, et les confrères Telfer, Ashton et Don Stang comme délégué(e)s de Congrès.

Pour adhérer à la section locale R55 du STT ou pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec Dianne Miller au 250-751-1351 ou par courriel à l'adresse [d&emilpan@telus.net](mailto:d&emilpan@telus.net).

Pour visionner le vidéoclip des faits saillants de la réunion inaugurale, visitez la chaîne YouTube du STT au [www.youtube.com/twustt](http://www.youtube.com/twustt).



Grand nombre de retraité(e)s ont assisté à l'assemblée inaugurale de la Section locale 55.

## L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2008

Le 14 octobre, 59,1% des électeurs admissibles ont voté lors de l'élection fédérale canadienne, battant ainsi le record de la plus faible participation de 61% en 2004.

Le système de scrutin majoritaire uninominal à un tour a encore faussé les résultats, en faveur de certains partis et au détriment d'autres. Les Conservateurs n'ont obtenu que 37,8% du vote populaire mais ont récolté 46,4% des sièges au Parlement, alors que le Bloc s'accapare de 16,2% des sièges avec seulement 10% du vote populaire. Le Parti vert a été le plus touché en n'obtenant aucun siège, malgré un vote populaire de 6,8% des voix. Le NPD n'a eu droit qu'à 12% des sièges, malgré un vote populaire de 18,2%. Le Parti libéral n'a été que légèrement affecté.

Depuis l'élection fédérale de 2006, une nouvelle loi a été adoptée pour empêcher le trafic d'influence auprès des candidats et partis. La nouvelle loi électorale fédérale interdit désormais aux syndicats et entreprises de contribuer aux campagnes fédérales, quoique les particuliers conservent le droit de contribuer jusqu'à un maximum de

1 100\$ par année. Les campagnes sont donc largement financées par le public. Chacun des partis reçoit 1,75\$ par année pour chacun des votes qu'il a récolté lors de la plus récente élection.

Depuis l'adoption de cette loi, les campagnes comptent plus que jamais sur l'aide des bénévoles. Lors de la récente élection, le NPD a réussi à faire augmenter son nombre de sièges de 20 à 37, dont le premier député provenant de Terre-Neuve et du Labrador. La participation des bénévoles du mouvement ouvrier a sans aucun doute eu un impact. Le Comité d'action politique du STT aimerait remercier tous les membres qui se sont portés bénévoles dans leur région et qui continuent à encourager les autres à s'impliquer davantage dans le processus électoral. Quelle que soit la raison pour laquelle vous participez, quelle que soit la manière dont vous vous engagez, votre contribution a un effet.

*Votre Comité d'action politique*

# LETTRE DE REMERCIEMENTS

Le 1<sup>er</sup> novembre 2008

Chers « secret buddies », Je m'appelle Sandra Larson. Je suis l'enseignante que vous avez si généreusement parrainée ces trois dernières années.

J'aimerais dire un grand merci à chacun(e) d'entre vous pour votre incroyable générosité et bonté envers mes élèves chaque année. Les cadeaux, les gâteries et les fêtes que vous nous avez offerts ont été très appréciés.

Certains de mes élèves ont une vie très difficile. Ils vivent dans la pauvreté et sont souvent privés de choses que mes propres enfants prennent pour acquises. J'ai un élève qui était très excité d'aller en voiture chez le médecin, car sa famille marche ou prend l'autobus. Un autre des mes élèves était très content de recevoir des cadeaux de fête qui avaient été achetés d'une distributrice de bonbons. Il avait montré son petit parachutiste et sa bague en plastique à toute la classe. Plusieurs enfants ne portent que des vêtements provenant de friperies et des chaussures de piètre qualité. Un jeune garçon me demande toujours si les excursions scolaires, les repas chauds ou les événements spéciaux sont gratuits. Il me dit souvent : « ma mère est pauvre. Je ne peux rien commander, parce que nous n'avons pas d'argent. »

Bien sûr, tous les enfants de notre école ne vivent à ce niveau de pauvreté ou de besoin. Certains proviennent de foyers stables et reçoivent de bons soins. Toutefois, très peu d'élèves à l'école Ron Brent portent des vêtements neufs, partent régulièrement en vacances ou possèdent un véhicule familial.

Vos cadeaux font une réelle différence dans la vie de ces enfants. Ils adorent recevoir des cadeaux neufs, des confiseries ou faire la fête. Plusieurs se demandent toute l'année qui pourraient bien être leurs « secret buddies » et pourquoi ils se soucient tellement d'eux et d'elles. Il très spécial de voir combien les enfants qui ont peu apprécient tout ce qu'ils et elles reçoivent.

Alors, mille fois merci au nom de tous les enfants que vous avez rendu très heureux ces trois dernières années.

Bien à vous,

Mme Sandra Larson

Enseignante de la classe de 2e et de 3e année

École primaire Ron Brent

## Les opérateurs(trices) de Prince George et leur mission de bienfaisance « Secret Buddies »

LE STT EST TRÈS FIER de reconnaître les membres qui font preuve d'esprit communautaire tels que les opérateurs(trices) de Prince George. Chaque jour, partout au Canada, des membres du STT tentent d'améliorer leur communauté en donnant bénévolement du temps, de l'argent et de la compassion à des œuvres de charité, des églises, des associations sportives, des groupements politiques ou sociaux et des événements éducatifs. Cette publication met en vedette les opérateurs(trices) de Prince George, en Colombie-Britannique, qui, les trois dernières années, ont 'adopté' un classe entière d'enfants afin de leur donner un coup de pouce et un peu du support, ainsi que l'attention dont ils ont besoin.

« Les opérateurs(trices) se sont merveilleusement organisés ces dernières années, pour soutenir la classe mixte de 2e et de 3e année, à l'école primaire Ron Brent », dit Frances Gook, vice-

**« Les membres du STT tentent d'améliorer leur communauté »**

présidente de la Section locale 18. « Il y a plusieurs enfants venant de milieu défavorisé dans cette classe », poursuit-elle. Les opérateurs(trices) utilisent un système de « secret buddies » pour offrir à ces élèves des fêtes et de la nourriture, des cadeaux de Noël et d'anniversaire, des friandises d'Halloween et autres.

Frances et ses collègues lancent un défi aux autres sections locales du STT de s'impliquer et d'adopter des classes où les enfants sont moins fortunés.

Un acte de bienfaisance est en soi gratifiant, mais le STT tient tout de même à exprimer de manière formelle combien nous apprécions les gestes significatifs que posent nos membres, jour après jour, pour égayer la vie des autres. Vos actions illustrent un grand truisme syndical « Ce que nous désirons pour nous-mêmes ... nous le souhaitons à tous. »



Les emplois en télécommunications ne sont pas les seuls à être dirigés à l'étranger.



Czar Loquia et Judi Ritchey, de la Section locale 10, ainsi que Perry Pasqualetto, de la Section locale 7, téléphonent aux membres de la C.-B.

## Succès de la campagne de mobilisation

PLUS TÔT CETTE ANNÉE, le Conseil exécutif du STT a lancé une vaste campagne de mobilisation des membres, à travers le pays. Fin printemps, les membres militant(e)s ont été formé dans le cadre du programme en mobilisation de membres, puis une campagne téléphonique nationale auprès des membres a été entreprise en août.

Les agent(e)s d'affaires du STT qui supervisent cette initiative, au plan régional, sont les suivant(e)s : Paolo Réhel et Isabelle Miller au Québec, Tricia Watt en Ontario, Alyson Williams à Edmonton, Ivana Niblett à Calgary, Lee Riggs à l'intérieur de la Colombie-Britannique, Robin Arndt au nord de la Colombie-Britannique, Michael Thompson dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique. En plus de ces membres, du Conseil exécutif, Véronique Allard, coordinatrice en mobilisation de membres du Québec, a travaillé sans relâche à l'adhésion des employé(e)s « Rands » au Syndicat.

Lors de la campagne téléphonique, la participation des membres s'est parfois avérée laborieuse, entre autres à cause de la période des vacances d'été. Ainsi, les membres militant(e)s ont plutôt été sollicités à téléphoner leurs collègues de travail, en soirée ou pendant la fin de semaine.

Cette difficulté a été grandement éprouvée à Burnaby et à Edmonton, où libération syndicale et nombre d'appels se sont révélés être des obstacles considérables. Toutefois,

les membres de Prince George et de Kelowna, encadrés par les agent(e)s d'affaires Robin Arndt et Lee Riggs, ont offert beaucoup d'aide. Robin Arndt est fière de la manière dont les membres du Nord ont contribué à la campagne téléphonique. « Nous avons complété nos appels assez rapidement », explique-t-elle, « et lorsque d'autres régions ont eu besoin de renfort, nos membres se sont aussitôt portés volontaires. Ils ont fourni énormément d'efforts pour assurer le succès de la campagne ». Lee Riggs a aussi exprimé de très bons commentaires à propos des membres de Kelowna.

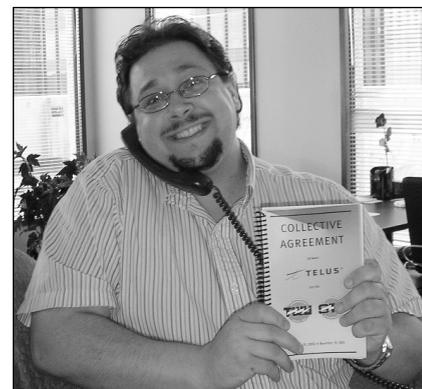
Michael Thompson appuie d'ailleurs les propos de Robin et de Lee :

« Sans l'aide des membres du Nord et de l'Intérieur, de la Colombie-Britannique, nous n'aurions jamais été capables de rencontrer l'échéancier que nous nous étions fixé. »

La rétroaction des membres a été positive d'ouest en est du pays. Les membres militant(e)s ont souvent rapporté, qu'une fois au courant de la campagne téléphonique, leurs collègues de travail attendaient avec

impatience d'être appelés.

Le STT croit que cette initiative a été fort utile et que l'expérience sera probablement répétée avec l'approche des négociations de 2010.



Martin Cabral, de la Section locale 602, à Montréal.



Theresa Gaj, de la Section locale 213, à Calgary.



Rangée arrière, de gauche à droite : Bert Malfir, Jim Budnaryk, Harvey Simpson, Keith McBrartney, Rick Fleming, Kevin. Rangée avant : Mando Decarrio, Van Gitzel, Harvey Bartz, Gary Wallace, Gene Campbell, Colin Campbell Nealing, Bob Satterthwaite.

## Nouvelles de la Section locale 8 : tournoi de pêche à la mémoire de Harold Reid

Le 23<sup>e</sup> Tournoi de pêche, à la mémoire de Harold Reid, s'est tenu plus tôt cette année au Lac Roche, non loin de Kamloops, C.-B. L'événement était parrainé par la Section locale 8 du STT. Jim Budnaryk, un membre retraité de CUPE 900 à Kamloops, a cette année gagné le tournoi, en attrapant une truite arc-en-ciel d'un peu plus de trois livres. En tout, une vingtaine de membres ont participé. « Tout le monde s'est bien amusé malgré le temps un peu pluvieux, » rapporte Rick Fleming. « Nous espérons avoir plus de participant(e)s l'an prochain. »

Le tournoi est ouvert à tou(te)s les membres du syndicat. Pour ajouter votre nom à cette liste de distribution, communiquer avec Rick Fleming à l'adresse électronique [nicole.rick@telus.net](mailto:nicole.rick@telus.net) ou avec Bob Satterthwaite à [robert\\_satterthwaite@telus.net](mailto:robert_satterthwaite@telus.net).

# Conférence de l'UNI

GEORGE DOUBT, PRÉSIDENT du STT, a assisté à la réunion du Conseil d'administration d'UNI Global World au siège social, à Nyon en Suisse, les 11 et 12 novembre 2008. La conférence était précédée de la réunion d'UNI Private Equity Group, le 10 novembre. Un rapport sommaire a d'ailleurs été envoyé aux syndicats affiliés. Plusieurs questions d'intérêt pour les membres du STT ont été abordées.

Une séance spéciale sur le thème 'Libre de peur' était organisée pour mettre en valeur le travail de promotion et de protection des droits syndicaux d'UNI Global Union World. Quatre exposés ont été présentés sur les différentes situations en Colombie, au Zimbabwe et aux Philippines, ainsi que sur l'initiative visant à améliorer la sécurité des travailleurs(euses) de l'information qui se trouvent sur les lignes de tir.

Le Conseil d'administration s'est engagé à entreprendre les actions suivantes aux Philippines :

- L'UNI entamera une mission aux Philippines pour y rencontrer Gloria Arroyo, présidente des Philippines, afin de lui présenter les conclusions sur l'étendue de la victimisation et du meurtre des travailleurs(euses) qui sont membres d'un syndicat.

- L'UNI contestera les activités anti-syndicales de l'agence officielle, s'occupant des travailleurs(euses) migrants, qui a inscrit une clause contractuelle interdisant l'appartenance à un syndicat.

### Syndicat mondial, organisation mondiale et reconnaissance mondiale

Le Conseil a constaté qu'UNI Global World a fait preuve de progrès quant à l'atteinte des cinquante accords mondiaux avec les multinationales les plus importantes d'ici le Congrès mondial 2010 à Nagasaki. L'UNI concentre aussi ses efforts sur Tesco, Ikea et autres compagnies allemandes, telles que Deutsche Telekom et Deutsche Post/DHL.

### La crise financière mondiale

Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération mondiale du travail (CMT), a lancé une campagne syndicale mondiale voulant ainsi protéger les emplois et promouvoir la réforme du marché mondial des capitaux.

Le Conseil d'administration a appuyé la Déclaration des syndicats mondiaux, présentée au Sommet du Groupe des Vingt à Washington, le 15 novembre. Les quatre composantes suivantes, de la déclaration, ont été bien accueillies :

- Un plan coordonné de relance de l'économie ;

- Une réforme de la réglementation du marché international des capitaux ;
- Un nouveau système international de gouvernance financière ;
- Le combat contre la crise de justice distributive.

### Le marché mondial du travail

Le Conseil de l'UNI s'est entretenu avec David Arkless, premier vice-président des opérations mondiales de la compagnie Manpower Inc, qui a soulevé les points suivants:

- Mis à part le secteur gouvernemental, les agences de travail temporaire représentent les plus importants employeurs au monde ;
- La crise financière mondiale mènera à un marché du travail très difficile en 2009. Aux États-Unis, le taux de chômage de 6,6% connaît son niveau le plus élevé depuis 15 ans ;
- Neuf ralentissements de l'activité économique sont survenus depuis 1950, chacun suivi d'une relance. Lors de ce genre de ralentissements, les pauvres et les travailleurs(euses) à faible revenu sont le plus touchés.

Plusieurs membres du Conseil d'administration ont attiré l'attention sur la précarisation croissante de l'emploi, le déplacement complet des effectifs vers les agences de travail temporaire, l'absence de contrats écrits et le recours aux travailleurs(euses) temporaires comme briseurs de grève.

# Les activités du Comité des femmes de la Fédération du travail de l'Ontario

LE COMITÉ DES FEMMES de la Fédération du travail de l'Ontario, les syndicats affiliés, les associations communautaires et les militant(e)s des sections locales travaillent ensemble, en coalition, sur un certain nombre d'enjeux. Les campagnes de cette coalition portent généralement sur les soins de santé, les normes d'emploi et la réforme du travail.

## Parité salariale

La campagne de parité salariale « Now Your Working for Free Day » marque, le 17 septembre, 71% de l'année et représente le jour où les Ontariennes commencent à travailler 'gratuitement'. La disparité salariale entre les sexes est de 29 % en Ontario et signifie que les femmes travaillent en échange de rien jusqu'à la fin de l'année.

Les enjeux suivants font aussi l'objet de revendications :

- La hausse du salaire minimum à 10,00\$ l'heure pour contrer la disparité salariale ;
- Le financement complet des ajustements de parité salariale qui est dû au secteur public de l'Ontario, tels que la garde d'enfants, les maisons de refuge pour femmes et les services à l'enfance.

Nous encourageons les Ontariennes à écrire à leur député(e) provincial(e) ou encore à visiter le [www.ofl.ca](http://www.ofl.ca) ou le [www.equalpay-coalition.org](http://www.equalpay-coalition.org), pour vous renseigner davantage.

## Garde d'enfants

L'Ontario Coalition for Better Child Care et la Fédération du travail de l'Ontario ont lancé conjointement la campagne « It's Time for Public Child Care ». Cette campagne porte sur les questions suivantes :

- Soutenir le projet de loi 26 du NPD de restreindre les nouvelles licences de garde d'enfants aux fournisseurs sans but lucratif ;
- S'acquitter des obligations d'équité salariale pour les éducateurs(trices) de la petite enfance et les travailleurs(euses) des services à l'enfance qui sont sous-payé(e)s et dont

l'emploi est sous-évalué, afin d'améliorer leur niveau de vie ;

- Financer un système abordable d'apprentissage et de garde à la petite enfance, moulé sur le système à 7 \$ par jour du Québec.

Pour de plus amples renseignements sur cette campagne, référez-vous au [www.ofl.ca](http://www.ofl.ca) ou au [www.childcareontario.org](http://www.childcareontario.org).

## Violence envers les femmes

Une coalition d'associations ouvrières et féminines ont développé la campagne d'action politique et de sensibilisation du public « Step it Up », qui identifie 10 interventions gouvernementales à tous les paliers de gouvernements. Certains des problèmes nécessitant une intervention gouvernementale sont l'agression sexuelle, le viol, le harcèlement sexuel, la formation et l'éducation, le logement et la garde d'enfants.

Pour vous informez davantage à ce sujet, visiter ces sites internet :

- [www.stepitupontario.ca](http://www.stepitupontario.ca)
- [www.oaith.ca](http://www.oaith.ca).



La présidente de la Section locale 51, Nancy McCurragh, déposant une couronne au pied du Monument commémoratif de guerre à Port Coquitlam au nom des travailleurs(euses).

## CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR



Douglas et Lori Blackhall, lors des cérémonies du jour du Souvenir à Vancouver.

Lori Blackhall, gérante nationale des bureaux du STT, a été recrutée pour superviser le personnel COPE en Colombie-Britannique, en Alberta ainsi qu'au Québec et relève de la Secrétaire-trésorière du Syndicat, Sherry Anderson. Lori est à l'embauche du STT depuis décembre 2007 et fait partie intégrante de la gestion quotidienne des bureaux du Syndicat d'ouest en est.

Le 11 novembre 2008, jour du Souvenir, Lori et son père Douglas Blackhall ont assisté aux cérémonies de la filiale numéro 16 de la Légion royale canadienne, au Monument commémoratif de guerre du parc South Memorial, à Vancouver.

Lori dit être extrêmement fière des années de service que son père a rendu au pays. « Mon père a servi comme police-militaire, de 1940 à 1944, lors de la Seconde Guerre mondiale ». « Il a servi en France, en Hollande, en Allemagne et en Belgique. Mon père a survécu au jour J, le 6 juin 1944, où malheureusement plusieurs de ses camarades ont péri. Il s'est enrôlé dans l'armée alors qu'il n'avait que 18 ans et y a servi pendant 4 ans. »

Entretemps, Nancy McCurragh, présidente de la Section locale 51 du STT, a quant à elle participé aux cérémonies du jour du Souvenir à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Nancy a eu l'honneur d'être choisie pour représenter les travailleurs(euses) au Monument commémoratif de guerre du Centre Wilson au nom du Conseil du travail du district de New Westminster. Nancy a participé à la cérémonie officielle en déposant la couronne de son Conseil régional au pied du monument.



## 1<sup>E</sup> PARTIE :

# Guide pour membre sur la négociation collective

QUE L'ACCRÉDITATION soit au niveau du provinciale ou du fédérale, les statuts, politiques et fonctionnement du STT encouragent la rétroaction des membres tout au long du processus de négociations collectives, ainsi que leur droit de parole et de vote, avant même que toute entente soit ratifiée.

Tout dépend de VOUS. Les membres fournissent des rétroactions aux assemblées de leur Section locale qui sont ensuite transmises au moyen d'un formulaire, sous forme de résolution, au Comité de négociation. Les résolutions sont d'abord ratifiées par les

**« Tout dépend de vous, les membres »**

Sections locales. Puis, le syndicat procède aux négociations d'après les opinions exprimées par ses membres. Si vous n'êtes pas certain(e) de la manière de rédiger une résolution, demandez à un(e) dirigeant(e) de votre Section locale de vous aider. Pour nos autres accréditations syndicales, les membres déterminent la structure de leur comité de négociation et le ou la président(e) agit automatiquement comme porte-parole, malgré qu'il ou elle ait l'autorité de nommer un(e) autre dirigeant(e) au besoin. Le comité de négociation est alors élu à l'accréditation et des réunions sont tenues, si nécessaire, afin d'informer les membres et de solliciter leur participation tout au long du processus de négociations.

Pour l'accréditation de TELUS, les résolutions sont acheminées par les Sections locales au Congrès de négociations pour débat et considération. Les résolutions qui sont approuvées au Congrès sont alors

incluses aux négociations collectives que le Comité présente ensuite à l'employeur. En vertu des politiques du STT, le Comité est constitué d'un(e) président(e), d'au moins trois dirigeant(e)s du Conseil exécutif et d'un minimum, a de six délégué(e)s de Congrès. Le Comité de négociation est élu au Congrès de politiques qui a lieu la même année que le Congrès de négociations.

Conformément aux politiques du STT, le Congrès de négociations a lieu en septembre, l'année même où débutent les négociations. D'après les lois fédérales en matière de travail, nous devons débiter nos négociations en juillet 2010. Le fait de tenir notre Congrès de négociations en septembre 2010 est très importun. Ainsi, le Conseil exécutif présentera des recommandations pour modifier ou suspendre ses politiques internes. Les délégué(e)s au Congrès de politiques 2009 procéderont au vote de plusieurs changements proposés, dont des suggestions de délais pour les congrès ainsi que de dates butoirs pour les résolutions. Les membres seront informés des modifications, s'il y a lieu.

Qu'elle que soit l'accréditation, le processus de négociations à partir d'ici est le même. L'employeur et le syndicat se rencontre pour discuter de propositions. Une unité de négociation encourageante, déterminée et unifiée est toujours gagnante.

Puis, dès les négociations avec l'employeur terminées, tous les changements apportés à la Convention collective sont ratifiés ou rejetés par les membres. Si les partis n'arrivent pas à une entente, ils peuvent avoir recours à la conciliation et/ou à la médiation. S'ils sont en situation d'impasse, une grève ou un lock-out peut survenir. Une grève représente tout de même la dernière ressource et elle ne peut pas se produire sans vote de la part des membres. Même après une grève, le gouvernement intervient parfois pour faciliter l'atteinte d'une entente entre l'employeur et le syndicat. Dans tous les cas, les négociations requièrent une communication accrue entre les membres, le comité de négociation, le comité tactique et les dirigeant(e)s, pour connaître du succès.

### VOUS VOULEZ EN CONNAÎTRE D'AVANTAGE SUR LE PROCESSUS DE NÉGOCIATIONS ?

Lisez la deuxième partie du guide pour membre sur la négociation collective, qui paraîtra dans la prochaine publication du Transmetteur. Pour de plus amples renseignements sur les statuts et politiques du STT, veuillez visiter notre site internet au [www.twu-stt.ca/fr](http://www.twu-stt.ca/fr) ou communiquez avec votre le bureau du STT de votre région. Vous trouverez les coordonnées à la page 2 de cet exemplaire.

# Les avantages des TT

## LE RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES TT



## En cas de décès Prestations au survivant

LES PRESTATIONS au survivant de TELUS ne prévoient pas le versement d'un revenu régulier au conjoint(e), aux enfants ou autre bénéficiaire, mise à part la prestation unique d'assurance-vie liée à un décès survenant lors d'une année d'embauche.

Si vous avez moins de 55 ans et que vous désirez assurer un revenu à votre conjoint(e), vos enfants ou autre personne, en cas de décès, vous auriez intérêt à adhérer au Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications.

En matière de prestations au survivant, le Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications vous donne droit aux avantages suivants :

- Vous désignez votre bénéficiaire.
- La personne choisie recevra chaque mois, 25 % de votre revenu (le revenu est couvert au Régime).
- Si votre bénéficiaire est votre conjoint(e), les prestations lui seront versées à vie.
- Si votre conjoint(e) décède au cours des dix premières années, les prestations s'ajouteront à sa succession pendant dix ans.
- Si votre enfant ou autre personne représente votre bénéficiaire, les prestations lui seront versées pendant dix ans.
- Le Régime s'applique aux employé(e)s permanent(e)s comme temporaires.
- Vous êtes complètement protégé(e) dès la première période de paye suivant la réception de votre contribution.
- Le Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications est le meilleur moyen de fournir un revenu mensuel à votre conjoint(e), vos enfants ou autre bénéficiaire, si vous décédez prématurément. TELUS n'offre pas le versement de revenu régulier à une famille en cas de décès d'un(e) employé(e). Tandis que le Régime de retraite prévoit les prestations au survivant dès que vous atteignez l'âge de 55 ans.
- Les prestations au survivant sont non imposables.

### Le Régime d'avantages sociaux s'étend à l'échelle nationale

Les fiduciaires du Régime d'avantages sociaux sont heureux d'annoncer qu'une inscription nationale sera offerte à tous et toutes les membres du STT chez TELUS, du 1er février au 30 avril 2009.

Que signifie cette nouvelle ? Et bien si vous n'êtes pas encore membre du Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications, vous serez alors en mesure de vous y inscrire, sans preuve médicale d'assurabilité. À titre de membre du Régime, vous aurez droit à l'assurance-vie collective et aux prestations de revenu aux survivants advenant votre décès. En tant qu'employé(e), vous aurez aussi droit à l'assurance-invalidité de courte durée agissant comme supplément aux prestations d'assurance-maladie fournit par votre employeur, jusqu'à concurrence de 24 mois en cas de blessure ou de maladie.

Ces avantages sociaux sont offerts aux membres du STT à coût modique et vous ne pouvez pas bénéficier d'une telle protection familiale au privé.

Une trousse de renseignements sera transmise à tous et toutes les membres, en janvier. Les fiduciaires du Régime vous demandent de bien feuilleter cette documentation.

Si vous ne vous inscrivez pas au Régime durant la période ouverte et plus tard décidez d'en faire la demande, vous devrez alors fournir une preuve médicale d'assurabilité. Nous encourageons donc tous et toutes les membres à profiter de cette occasion pour s'inscrire. Souvenez-vous que cette assurance constitue une protection non seulement pour vous, mais aussi pour votre famille, en cas d'imprévu. Agissez avant qu'il ne soit trop tard.

Lisez les autres articles de ce numéro pour de plus amples détails sur chacune des composantes du Régime.

## Témoignages :

**J'ÉTAIS DANS LA TRENTAINE** lorsqu'une amie très chère a été diagnostiquée d'un cancer. Malheureusement, elle n'était pas couverte par le Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications.

Elle m'a conseillé de m'y inscrire puisque j'étais célibataire et vivais seule. Ainsi, je pouvais bénéficier d'une couverture additionnelle, si un imprévu survenait. Elle savait d'expérience à quel point il est difficile d'éprouver des difficultés financières et elle voulait m'éviter d'avoir à le vivre.

Je dois avouer que j'étais en bonne santé à ce moment-là et ne croyais pas réellement avoir besoin de m'inscrire à ce Régime, mais elle m'a fait parvenir les formulaires et s'est assuré que je les complète pour les poster. Ma chère amie s'est finalement éteinte, après un dur et long combat contre le cancer.

J'ai maintenant cinquante-trois ans et suis en congé d'invalidité de longue durée, incapable de travailler à la suite de problèmes de santé. Je suis tellement reconnaissante envers mon amie de m'avoir encouragé à m'enrôler au Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications.

Joanne (Burnaby, C.-B.)

**JE TIENS À VOUS** remercier personnellement des efforts que vous avez fournis pour m'aider, mais je désire surtout exprimer ma gratitude pour l'aide financière défrayé par le RASTT il y a deux ans, alors que je vivais un moment difficile.

Souvenez-vous toujours que la raison d'être du Régime est de servir les membres lorsqu'ils et elles en ont besoin. L'aide financière que vous m'avez accordée, lorsque Sun Life n'a pas respecté son engagement, m'a sauvé financièrement et émotionnellement.

Bien à vous

Alan (Membre de Vancouver, C.-B.)

## Plus d'infos sur le Régime d'avantages sociaux des TT

### L'assurance-vie collective pour les membres du régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications

TOUT LE MONDE PEUT bénéficier de l'assurance-vie du Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications. Les employé(e)s permanent(e)s comme les employé(e)s temporaires sont admissibles à cette assurance-vie collective. En adhérant au nouveau Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications, voici les avantages dont vous bénéficiez :

- Si vous êtes un(e) employé(e) permanent(e), vous êtes admissible dès votre période probatoire complétée.
- Les employé(e)s temporaires sont admissibles après neuf mois d'embauche.
- La prestation d'assurance-vie collective est payée à la personne que vous aurez désignée comme bénéficiaire et n'est pas automatiquement versée à vos enfants, ni à votre conjoint(e) légal(e).
- Le Régime est géré par des fiduciaires qui sont eux et elles-mêmes des membres du STT. Vous décidez des avantages qui sont développés avec vos contributions, par l'entremise de votre syndicat.
- Vous n'êtes pas contraints de présenter un certificat médical d'assurabilité lorsque vous devenez un(e) employé(e) permanent(e) ou temporaire.
- Dès votre adhésion, vous êtes admissible à la prestation d'assurance-vie collective en cas de décès.
- La prestation d'assurance-vie collective payée à votre bénéficiaire représente un montant équivalant aux douze derniers mois de votre revenu, additionnée de 2 000 \$ arrondis au millier le plus près.
- Cette assurance-vie collective est compatible avec toute autre assurance-vie provenant d'autres sources.
- La prestation de l'assurance-vie collective est non imposable.

### Comme employé(e) temporaire, ai-je droit au Régime d'avantages sociaux des TT ?

Deux des trois composantes du Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications sont offerts aux employé(e)s temporaires.

Il est généralement rare que les employé(e)s temporaires aient droit à un régime d'avantages sociaux. Cependant, tout employé(s) qui s'inscrit au Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications est immédiatement couvert par l'assurance-vie collective et a droit aux prestations du revenu aux survivants.

Donc, advenant votre décès, votre conjoint(e) ou bénéficiaire désigné recevrait un montant équivalant à une année de salaire, additionné de 2 000\$

arrondi au millier le plus près. De plus, votre conjoint(e) recevrait à vie, ou pendant 10 années s'il s'agit d'un(e) bénéficiaire désigné bénéficiaire, une prestation mensuelle équivalant à 25% de votre salaire.

Pour y être admissible, vous devez avoir accumulé au moins neuf mois d'ancienneté à l'embauche de l'employeur. Le coût du Régime pour un(e) employé(e) temporaire est considérablement moindre à celui d'un(e) employé(e) régulier(ère), soit fixé à 1% du revenu réel à chaque période de paye.

Lisez les autres articles de ce numéro pour de plus amples détails sur chacune des composantes du Régime.

# Combien coûte le régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications ?

La contribution, qui est versée au Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications, représente 1,5% du revenu brut d'un(e) employé(e) au statut régulier et 1% du revenu brut d'un(e) employé(e) temporaire. Les contributions ne sont pas déductibles d'impôts, mais les prestations ne sont pas taxables non plus. Ce Régime s'avèrera important pour votre famille si vous décédiez et utile pour vous si vous aviez besoin de protéger votre revenu en cas de maladie ou de blessure. Lorsque le Régime enregistre un surplus, ses fiduciaires peuvent envisager réduire le pourcentage de cotisation ou améliorer les avantages sociaux. Certes, le Régime n'est pas gratuit. Néanmoins, réfléchissez à sa valeur si vous deveniez invalide, ou pire encore, si vous perdiez la vie.

## Le régime de retraite du Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (RRSTT) possède 51% de la valeur des actions de Concert Properties

LE STT COMPTE parmi les régimes de retraite fondateurs de Concert Properties Ltd. et jusqu'à ce jour, continue d'être l'actionnaire particulier le plus important de cette entreprise. Le président national du STT, George Doubt, et Sherryl Anderson, secrétaire-trésorière, siè-

gent au Conseil d'administration de Concert Properties. Les pompiers professionnels de la Colombie-Britannique, des services de gestion pour le développement d'un projet de fonds de construction suite aux incendies.

L'équipe de Concert Properties participe à ce projet innovateur en faisant don de temps et d'expertise, car il cadre parfaitement avec sa raison d'être. Donner à la collectivité et se soucier de la population font partie de la nature même de Concert Properties.

Cet immeuble moderne, le premier en Amérique du Nord, sera situé au 3891 rue Main, à Vancouver. L'immeuble multi-usage pourvoira du soutien et des services aux brûlé(e)s ou accidenté(e)s, ainsi qu'à leur famille et au grand public en général.

L'établissement comprendra une composante interactive multimédia de sensibilisation du public, une installation de recherche d'essais cliniques sur la guérison de brûlures et de plaies, ainsi que du logement pour les victimes et leur famille.

Le fondement de Concert Properties repose sur la force et l'appui offerts aux Canadien(ne)s représentés par les régimes de



Projet des pompiers « Burn Fund »

retraite de syndicats et de gestionnaires qui sont propriétaires de l'entreprise, sur la philosophie corporative bâtie sur l'intégrité en affaires et les valeurs communautaires, ainsi que sur une équipe de professionnel(le)s dévoués.

Propriété exclusive de 19 régimes de retraite de syndicats et gestionnaires, Concert Properties est une société immobilière diversifiée qui est impliquée dans la construction et l'acquisition de propriétés industrielles et commerciales, d'immeubles à location, de logements en copropriété plurifamiliaux, de complexes de villégiature et de retraité(e)s, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.

Depuis 1989, Concert Properties a complété des de constructions immobilières d'une valeur de plus de 9 milliards de dollars, a créé localement plus de 16,2 millions d'heures-personnes de travail syndiqué et a contribué plus de 70,5 millions de dollars à des régimes de retraite et de soins de santé.

[www.ConcertProperties.com](http://www.ConcertProperties.com)

**« Concert Properties joue un rôle-clé quant au développement communautaire »**

gent au Conseil d'administration de Concert Properties.

Entreprise fondée sur le principe de construire des logements à louer ou à vendre, de qualité et à prix abordable, Concert Properties joue un rôle-clé quant au développement communautaire. En affaires, le bénéfice net est toujours important, mais nos résultats comprennent aussi l'aspect humain. D'ailleurs, Concert Properties s'implique dans un certain nombre de projets communautaires, dont le centre de soins palliatifs St. James Cottage, l'Ambulance Saint-Jean, l'hôpital pédiatrique de la C.-B., l'Habitat pour l'humanité, Tradeworks, l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique et le centre Collingwood Village.

L'entreprise a récemment offert



# Questions et Réponses

### **Quelle valeur à ce Régime si je suis un(e) employé(e) plus âgé(e) ?**

Avec l'âge, vous devenez plus vulnérable aux maladies. L'assurance-invalidité de courte durée du Régime pourrait se révéler très utile, si vous tombiez malade. De plus, votre participation au Régime assurera un revenu à vie et une assurance-vie adéquate à votre conjoint(e), si vous décédez, lui évitant ainsi de souffrir financièrement.

### **Quelle valeur ce Régime a-t-il pour moi qui suis jeune et sans personnes à charge ?**

Même si vous n'avez pas de personnes à charge maintenant, votre situation pourrait changer au cours des ans. Si vous adhérez maintenant, vous êtes automatiquement accepté(e), sans demande spéciale ni examen médical. Malgré que vous n'avez aucune personne à charge, pouvoir bénéficier de deux années de revenu en cas d'accident représente un avantage important. Le Régime évite donc aux membres du STT de connaître des pertes financières, suite à une maladie ou à une blessure. Le Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications vous fournit une couverture complète dès le premier jour d'inscription.

### **Quelle est la valeur de ce Régime pour ma famille et mes enfants ?**

La protection financière offerte à votre famille, si vous souffrez d'une maladie prolongée ou décédez prématurément, peut s'avérer très précieux. Si vous tombez malade ou subissez une blessure, le Régime vous donnera alors droit aux trois composantes suivantes : l'assurance-vie, un revenu pour votre conjoint(e), vos enfants ou autre personne à charge et un salaire pendant deux ans.

### **Puis-je m'inscrire plus tard ?**

Oui. Par contre, vous devrez présenter un certificat médical. Tout(e) employé(e) qui adhère durant la période ouverte, soit du 1er février au 30

avril 2009, est automatiquement acceptée, sans avoir à soumettre de renseignements médicaux.

### **Si je suis présentement en congé maladie, puis-je tout de même m'inscrire ?**

Oui. Vous pouvez adhérer immédiatement à l'assurance-vie collective ainsi qu'aux prestations de revenu aux survivants, mais ne pourrez bénéficier d'aucune prestation d'invalidité de courte durée lorsque vous êtes déjà en congé maladie.

Si vous retombez malade après avoir réintégré votre lieu de travail, vous pourrez alors recevoir des prestations d'invalidité de courte durée, comme supplément aux prestations de maladie de votre employeur, atteignant ainsi presque 100% de votre salaire.

### **Puis-je m'inscrire seulement à quelques composantes du Régime ?**

Non. Les membres qui adhèrent au Régime, bénéficient automatiquement de l'ensemble des avantages sociaux. Cet aspect assure d'ailleurs le financement approprié du Régime.

### **Sur quels revenus sont calculées les prestations ?**

Pour la plupart des avantages sociaux, tels que le calcul des prestations d'invalidité de courte durée ou l'assurance-vie, le « revenu annuel » d'un(e) employé(e) représente le taux journalier x 260,89 pour ceux et celles qui travaillent à temps plein, ou le revenu réel des 12 derniers mois pour les employé(e)s qui travaillent à temps partiel.

### **Quelle définition de "conjoint(e)" est utilisée ?**

Le Régime d'avantages sociaux utilise la même définition que le Régime de pensions du Canada, soit que les conjoint(e)s de fait sont reconnus après un an de vie commune.

Un(e) conjoint(e) n'est pas nécessairement de sexe opposé.

### **Est-ce que les primes me sont remboursées si je démissionne ou quitte pour la retraite ?**

Non. Le Régime est un système d'assurances. Tout comme l'assurance automobile ou les cotisations syndicales, les primes ne vous sont pas remboursées, si vous quittez votre emploi ou prenez votre retraite. Les primes servent à financer les avantages sociaux du Régime.

### **Si je pars en congé maladie, dois-je continuer à payer les primes ?**

Pendant que vous recevez les prestations de l'employeur, vous devez continuer à verser 1,5% de votre revenu. Toutefois, dès que les prestations de l'employeur cessent, vous arrêtez aussi de payer les primes ; voilà un des avantages du Régime.

### **Qu'arrive-t-il si je pars en congé de maternité ou en congé pour soins d'enfants ?**

Si vous demeurez membre pendant ce congé, vous devez continuer à payer les primes et faire les arrangements de paiement nécessaires avec TELUS, avant votre départ. Puisque vous payez les primes pendant votre congé, vous profitez d'une couverture complète des composantes d'assurance-vie et de revenus aux survivants du Régime. Ce Régime n'accorde pas de prestations d'invalidité de courte durée durant un congé régulier pour soins d'enfants, mais dans la plupart des cas les prestations sont tout de même versées lors de complications d'une maladie suite à une grossesse ou à une fin prématurée de grossesse.

### **Et si je pars en congé pour des raisons personnelles, que survient-il ?**

Vous resterez membre du Régime aussi longtemps que vous continuerez à payer les primes pendant votre congé. Vous devrez faire des arrangements de paiement avec TELUS, avant votre départ. Ce Régime n'accorde aucune prestation d'invalidité de courte durée durant votre congé, mais vous conservez la couverture que vous offrez les autres composantes du Régime.

## LES RAISONS DE VOUS INSCRIRE AU RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES TT

- Les prestations débutent dès que vous cessez de recevoir 100 % de votre salaire habituel.
- Quelle que soit votre ancienneté, vous avez droit à deux années de prestations d'assurance invalidité de courte durée.
- Les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada peuvent prendre de six mois à un an. Le RASTT vous couvre durant toute cette période, puis vient compléter votre salaire lorsque vous commencez à recevoir vos prestations, garantissant ainsi toujours le versement d'environ 100 % de votre revenu net pendant deux années.
- Le Régime vous protège aussi en cas de troubles mentaux ou nerveux, alors que TELUS refuse d'offrir cet avantage.
- Aucune limite sur le nombre de fois que vous pouvez utiliser cette assurance au cours de votre vie.
- Si vous réintégrez votre lieu de travail à temps partiel ou à titre d'essai et que vous avez une preuve médicale attestant que vous ne pouvez pas travailler à temps plein, le Régime continuera à vous verser le supplément de votre salaire durant la période de deux ans à partir de la date de votre invalidité.

## L'ASSURANCE INVALIDITÉ DE COURTE DURÉE

# Deux années entières de prestations en cas de maladies ou de blessures

QUE FERIEZ-VOUS SI DEMAIN, vous souffriez d'une attaque cardiaque invalidante ? Si vous restiez alité pendant des mois, suite à une blessure au dos survenu au travail ? Si un accident de voiture vous forçait à rester hospitalisé et à ne pas travailler pendant un an ? Ou encore si vous étiez victime d'un accident sportif grave pendant vos vacances ?

Sous les régimes de TELUS, couverts à la convention collective, vous risquez de ne pas pouvoir toucher 100% de votre salaire ou alors de voir votre invalidité de longue durée (ILD) refusée ; une affirmation que toute personne ayant subi un accident grave ou une blessure de longue durée peut vous attester.

Le Régime d'avantages sociaux des travailleurs(euses) en télécommunications (RASTT) traite justement de cet inconvénient. Les employé(e)s permanent(e)s qui adhèrent à ce Régime sont assurés de recevoir des prestations s'élevant à environ 100% de leur revenu net lorsqu'ils ou elles cessent de recevoir leur salaire intégral, à la suite d'une blessure ou maladie. Le RASTT sert donc de suppléments aux prestations que vous recevez de la Commission des accidents du travail, de l'assurance-maladie ou de l'assurance invalidité de longue durée offerts par votre compagnie, lorsque les sommes d'argent provenant de ces sources n'atteignent pas votre salaire à 100%.

Cet avantage consiste en un « système de salaire sous forme d'indemnités », nommé sous le RASTT « assurance invalidité de courte durée ».

Si la compagnie conteste votre droit à l'assurance invalidité de longue durée alors que vous ne pouvez toujours pas travailler, vous serez alors admissibles aux prestations du RASTT contre une preuve médicale, puis vous pourrez contester le refus de la compagnie en communiquant avec votre représentant(e) syndical(e) afin de déposer un grief pour « refus aux avantages ».

Les membres du STT qui ont souffert d'une blessure ou maladie au travail ou ailleurs et qui se retrouvent incapables de travailler pendant plusieurs mois, subissent d'importantes pertes de revenus ou de leurs avoirs. À la suite d'une blessure inattendue, plusieurs nouvelles dépenses sont générées. Les gens épuisent parfois leur épargne, vendent leur voiture ou leur propriété, ou encore utilisent une par-

tie de leurs cotisations de REÉR. Même ceux et celles qui reçoivent des prestations d'invalidité du RPC perdent souvent leur précieux « coussin » d'épargne sur lequel ils et elles comptent en cas d'imprévus ou d'urgences.

Cet inconvénient a maintenant été traité grâce au RASTT ! Tout adhérent(e) est maintenant assuré pendant deux années de salaire, quoiqu'il arrive. Les employés temporaires sont aussi admissibles à cet avantage du RASTT.



## Remerciements de la part de membres retraités

J'ai récemment pris ma retraite, après 33 ans et demi d'embauche chez TELUS. J'ai beaucoup aimé être membre et je profite de cette occasion pour remercier le STT du cadeau de départ à la retraite de 400\$, du certificat de membre honoraire à vie et de l'épinglette pour retraité. Mille fois merci,

LLOYD ANHORN  
Section locale 201, Medicine Hat, Alberta

Merci infiniment pour le cadeau de départ à la retraite de 1 000 \$. Je suis fier d'avoir fait partie du STT pendant 37 ans. Encore une fois merci,

DAVE BRATSETH  
Section locale 43, Powell River, C.-B.

Je n'arrive toujours pas à croire que je suis à la retraite ! J'ai attendue toute ma vie ce moment et je n'en aurai jamais autant profité sans le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications. Lorsque j'ai décroché mon emploi chez B.C. Tel, je savais vaguement en quoi consistait un syndicat, mais rapidement je me suis rendue compte que je n'y connaissais rien. J'ai apprise des meilleur(e)s dans le domaine, je me suis faite de bons ami(e)s et j'ai découverte l'entraide.

Je tiens à vous remercier, du fond du cœur, des années de soutien, de plaisir, de bon salaire et d'excellents avantages qui m'ont permis de bien m'occuper de ma famille. Nous n'aurions pas connu autant de succès sans vous et je suis très reconnaissante envers mes prédécesseur(e)s qui ont mené de précieuses luttes syndicales.

Je vous remercie aussi du certificat de membre à vie, de l'épinglette pour retraité(e) et bien évidemment du généreux chèque de 1 000\$. Encore merci. Solidairement

VIKKI DAVIS, Section locale 50

## Remerciements

J'aimerais remercier le Syndicat de l'information qu'il affiche sur site internet et aussi pour la nouvelle parution du Transmetteur. De plus, les efforts fournis dans le but de mobiliser les membres du Syndicat, par l'entremise d'appels personnels, ont été bien accueillis et appréciés dans le milieu de travail.

Sincèrement,  
CONSŒUR PATTY KILLEEN, Section locale 5

En général, la fête du Travail passe inaperçue. Je suis déçu de ne pas pouvoir me porter bénévole pour vous aider à faire des appels le soir. Croyez-moi, j'ai essayé. Je regrette aussi de ne pas pouvoir assister aux réunions syndicales. Malgré tout, je suis très reconnaissant du service que vous m'offrez. Passez une bonne fin de semaine.

ALASTAIR ET POLLY HAWKINS

Je vous fais parvenir cette lettre ouverte, qui s'adresse aux membres, sur la plainte en matière d'équité salariale. J'ai commencé à travailler pour BC TEL en 1974, au service des téléphonistes. Par la suite et pendant plusieurs années, j'ai travaillé comme personnel de bureau. En 2005, j'étais l'une des dernières personnes à joindre la division de l'usine par le biais du programme « from Non-craft to Craft ». Aujourd'hui, je fais partie de celles qui recevront une part du règlement monétaire suite au dépôt d'une plainte sur l'équité salariale. Je suis par contre profondément préoccupée, car j'ai l'impression de voler ma fille et les autres jeunes femmes. Je sens que nous avons fait marche arrière quant aux espoirs d'égalité entre les sexes cultivés par ma génération. Je sais que mes arguments sont forts et ne seront pas partagés par tou(te)s. Cependant, je crois avoir trouvé un moyen d'alléger mon sentiment de culpabilité à l'égard de cette somme d'argent et j'aimerais donc vous en faire part. J'ai découvert l'organisme « West Coast

Leaf ». Leur objectif consiste à atteindre l'égalité des femmes en intentant des procédures légales sur le droit à l'égalité, en faisant la promotion de réforme et en sensibilisant le public. J'ai alors décidé d'offrir à cet organisme, le montant qui me sera versé. J'en ai fait le calcul approximatif et je me suis tournée vers la campagne de dons de charité des employé(e)s, afin que TELUS double la somme de mon don.

J'aimerais donc inviter toutes les femmes du STT qui bénéficieront du règlement monétaire à en faire don à cet organisme extraordinaire. Pensez-y, si nous étions une centaine à donner vingt dollars chacune, nous offririons un total de 2 000\$ à cet organisme respectable. Même si vous n'êtes pas touchés par cette plainte d'équité salariale, songez tout de même à contribuer.

Visitez leur site internet pour de plus amples renseignements au [www.west-coastleaf.org](http://www.west-coastleaf.org). Je termine cette lettre avec une citation que certain(e)s d'entre vous connaissez peut-être déjà :

« Never doubt that a small group of thoughtful, committed citizens can change the world. Indeed, it is the only thing that ever has. » Margaret Mead Ensemble, essayons de changer le monde.

SHERRY FRASER, Section locale 1

Je vous remercie pour votre contribution de 2 500 \$ servant à appuyer la campagne « Count Me In » de la Fédération des travailleurs(euses) de la Colombie-Britannique. Nous savons que nos affiliés sont confrontés à des pressions financières et nous apprécions grandement la générosité dont vous avez fait preuve. Merci encore et soyez assuré que votre contribution sera d'une grande aide. Solidairement,

ANGELA SHIRA  
Secrétaire-trésorière de la BC Fed

## OBTENIR LE TRANSMETTEUR PAR COURRIEL

est plus économique et mieux pour l'environnement.

POUR EN FAIRE LA DEMANDE,  
ENVOYEZ UN COURRIEL À  
[e-transmitter@twu-canada.ca](mailto:e-transmitter@twu-canada.ca)

## AVEZ-VOUS UN FAIT SAILLANT À RACONTER SUR VOTRE SECTION LOCALE ?

Vous voulez raconter l'histoire d'un(e) membre de votre Section locale qui promeut les valeurs syndicales ? Si vous désirez partager un fait saillant sur votre Section locale ou sur l'un(e) de ses membres avec Le Transmetteur, veuillez envoyer un courriel à [editor@twu-canada.com](mailto:editor@twu-canada.com) ou téléphoner au 604 437-8601.